

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absents : Mrs & Mme Sandrine DESSEAUX, excusée, Jacques-Marie GORET, Olivier CATEL-DOBEL.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

- **Mode de désignation des délégués communautaires** : Le Maire présente la simulation établie par la Communauté de communes conformément aux articles L.5211-6-1 du CGCT et 9 de la loi de réforme des collectivités territoriales quant aux modifications de désignation des délégués communautaires à partir de 2014. Les textes prévoient que pour une population totale de 12.802 habitants sur le territoire de la C.calm, le nombre de délégués passerait de 82 actuellement, à 38 (Moreuil = 12 / Hangest = 3 / Arvillers et Le Quesnel = 2 chacune / toutes les autres communes 1 délégué + 1 suppléant). La réforme prévoit une dérogation par accord amiable à la majorité qualifiée des conseils municipaux ; le nombre de délégués serait alors porté à 43 et permettrait d'augmenter à 2 représentants pour les communes les plus peuplées après Hangest, à savoir Arvillers / Le Quesnel / Le Plessier / Pierrepont et Mézières. Cette répartition reste toutefois soumise au vote en Conseil Communautaire. Le Maire propose de retenir le mode de désignation par accord amiable ; **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité des présents la proposition du Maire mais demande que le délégué supplémentaire soit accordé uniquement aux communes ne disposant que d'un seul délégué par répartition initiale (Le Plessier, Pierrepont, Mézières, Morisel et Démuin). Les Conseillers communautaires sont invités à voter en conseil communautaire dans ce sens pour la répartition des postes supplémentaires.** Cette décision interviendra à chaque renouvellement municipal ; cette représentation sera fixe même en cas d'évolution de la population pendant le mandat.

- **Règlement de l'espace cinéraire** : Chacun a été destinataire du projet de règlement du columbarium et du jardin du souvenir. Le Conseil examine dans le détail chaque article et arrête le règlement intérieur qui fixe les conditions de mise à disposition des familles ainsi que la gestion de l'espace cinéraire.

Compte tenu des durées de concession, le Conseil fixe, à la majorité des présents, les redevances comme suit :

Case du columbarium concédée pour 20 ans 400€
Case du columbarium concédée pour 40 ans 700€
Dispersion & plaque à apposer au jardin du souvenir..... 50€

Le Conseil précise que les demandes et renseignements sont à présenter en mairie et que la totalité des redevances sera affectée au budget communal.

- **Questions diverses :**

- ***Marché de restauration collective*** : le Maire informe les Conseillers que la C.calm va relancer un appel d'offres pour la restauration collective et propose aux communes d'adhérer de nouveau au groupement de commandes. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes portant sur le marché de restauration collective scolaire et péri-scolaire.** Il exprime, par ailleurs, sa satisfaction sur la prestation fournie par Api.

- ***Allée des coquelicots*** : Monsieur Viltart doit installer un compteur à l'entrée de l'allée des coquelicots ; compte tenu de l'implantation des réseaux électriques, ce compteur se trouverait en milieu de chaussée. En vue d'une hypothétique mais éventuelle rétrocession et afin d'éviter des complications, le Maire propose aux Conseillers d'accepter une installation de ce compteur sur le domaine public – **Les Conseillers donnent leur accord à la majorité des présents (1 contre & 2 abstentions).**

- Il est demandé que l'entreprise Streicher modifie l'orientation de ses éclairages nocturnes.

- M. Damay s'enquiert des règles de déneigement des routes départementales lors du dernier épisode neigeux, et en particulier de la RD54 (Plessier-Moreuil). Monsieur Daigny lui fait savoir que les moyens ont été mobilisés par le Département sur certains axes prioritaires assez tardivement au détriment d'autres axes jugés secondaires. Le plan de déneigement cantonal prévoit que chaque commune ait un accès praticable vers une route en l'occurrence départementale, pour Plessier, celle la RD 935 entre Moreuil - Montdidier par la Neuville Sire Bernard.

- Le Maire propose aux Conseillers de constituer un groupe de travail pour aborder la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 ; Mme Cleuet, Mrs Lescureux, Damay, Thibaut et Gally se proposent d'y participer. La mise en place de cette réforme nécessite une réorganisation et un probable agrandissement des locaux.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 02 avril 2013

Le Maire,